



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

Point 5 du projet de l'ordre du jour provisoire

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Dixième session ordinaire

Rome, 8 – 12 novembre 2004

RAPPORT SUR LES POLITIQUES, PROGRAMMES ET ACTIVITÉS DE LA FAO CONCERNANT LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE AGRICOLE: 1) QUESTIONS SECTORIELLES

Table des matières

	Paragaphes
I. INTRODUCTION	1-2
II. ACTIVITÉS DE LA FAO EN 2002 ET 2003	3-20
1. Ressources génétiques agricoles et fourragères	3-13
2. Ressources génétiques des animaux d'élevage	14-17
3. Ressources génétiques forestières	18-28
4. Ressources génétiques halieutiques	29-36
5. Biodiversité des sols et gestion de leur écosystème	37-43
6. Microorganismes intervenant dans la transformation des produits alimentaires	44-48
II. ORIENTATIONS DEMANDÉES À LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE	49

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

I. INTRODUCTION

1. La Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture reçoit régulièrement des rapports d'organisations internationales compétentes en la matière, y compris de la FAO, sur leurs politiques, programmes et activités concernant la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Ces rapports contribuent à une meilleure compréhension dans ce domaine entre la FAO et la Commission, et d'autres organisations internationales, et favorisent la mise en place de mécanismes de coopération et de coordination appropriés.

2. Le présent rapport fournit des informations sur un large éventail d'activités de la FAO intéressant la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Il traite de domaines aussi divers que les cultures, les animaux d'élevage, les forêts, les pêches, le biote du sol et les microorganismes. Les activités intersectorielles sont examinées dans le cadre du document CGRFA-10/04/10.2. Les informations relatives aux domaines prioritaires pour une action interdisciplinaire (DPAI) font l'objet du document CGRFA-10/04/10.3. L'Annexe du document CGRFA-10/04/10 contient des renseignements concernant les consultations techniques, les cours et ateliers de formation et les publications de la FAO dans le domaine en question. Les rapports présentés par d'autres organisations sont reproduits dans les documents CGRFA-10/04/11.1, CGRFA-10/04/11.2 et CGRFA-10/04/11.3.

II. ACTIVITÉS DE LA FAO EN 2002 ET 2003

1. Ressources génétiques agricoles et fourragères

3. Le tableau 1 présente les crédits budgétaires alloués en 2002-2003 à la Division de la production végétale et de la protection des plantes (AGP) au titre du Programme ordinaire, et dont certaines composantes intéressent les ressources génétiques agricoles et fourragères. Les traitements du personnel de la FAO sont inclus. Pour l'exercice biennal 2004-2005 en cours, la Division a révisé ses entités de programme concernant le Système mondial sur les ressources phytogénétiques et les systèmes de production et de sécurité semencières, pour couvrir des questions spécifiques telles que la mise en œuvre du Traité international sur les ressources phytogénétiques. À cet effet, l'entité de programme consacrée au Système mondial est rebaptisée et axée sur le soutien technique pour la mise en œuvre du Traité international, avec un budget équivalent à celui de 2002-2003 (à savoir, 2 742 204 dollars EU), tandis que l'entité de programme concernant les systèmes de production et de sécurité semencières a été remplacée par une nouvelle entité. Celle-ci a pour objectif principal de promouvoir une vaste diffusion, utilisation et conservation des ressources phytogénétiques et de la diversité biologique associée, grâce au renforcement du secteur semencier et des capacités en matière de sélection végétale, y compris les biotechnologies applicables, au niveau national, et à une mise en œuvre effective du Plan d'action mondial (1 977 388 dollars EU).

Tableau 1: Crédits budgétaires alloués en 2002-2003 au Programme de travail ordinaire, dont certaines composantes intéressent les ressources génétiques agricoles et fourragères, et importance estimative de ces composantes

ÉLÉMENT DE PROGRAMME	Budget (en milliers de \$EU)	Importance estimative des composantes relatives aux ressources phylogénétiques	Activités correspondantes du Plan d'action mondial
Soutien au Système mondial de la FAO sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	2 726	Grande	Toutes
Renforcement des systèmes de production et de sécurité semencières durables dans les pays membres	1 573	Moyenne	3, 13 et 15
Cultures et cultivars de remplacement pour des perspectives nouvelles	1 200	Moyenne	17
Stratégies et technologies pour des systèmes durables de cultures et d'herbages	3 300	Moyenne, élevée pour les ressources fourragères	11
Agriculture urbaine et périurbaine	500	Moyenne	12 et 14
Lutte intégrée contre les ravageurs	1 195	Moyenne	2 et 14
Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)	2 132	Faible	8 et 13

4. *Soutien au Système mondial de la FAO sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*: cette entité prévoit une assistance à la fois normative et technique sur les divers éléments du Système, afin d'optimiser la prise de décisions au niveau national. La FAO a entamé l'établissement du mécanisme d'aide à la mise en œuvre du *Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Plan d'action mondial)* et a apporté son soutien au Groupe consultatif technique du Fonds mondial pour la diversité des cultures. Une assistance technique a été fournie aux pays pour l'élaboration d'une législation nationale sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ressources phylogénétiques) conforme au Traité international, ainsi que pour la mise en œuvre du Protocole de Cartagena sur la diversité biologique. Au cours de l'exercice 2002-2003, un soutien technique a été apporté à la neuvième session ordinaire de la Commission et à la deuxième session du Groupe de travail intergouvernemental sur les ressources phylogénétiques.

5. Les activités déployées par le Service des semences et des ressources phylogénétiques (AGPS) à l'appui de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*, et pour son suivi, ont été particulièrement efficaces. En 2002-2004, la FAO a fourni, en collaboration étroite avec l'Institut international des ressources phylogénétiques (IPGRI), une assistance technique à sept pays¹ dans le cadre d'un processus de renforcement des institutions et des capacités conduit avec la participation, dans chaque pays, d'un large éventail de parties intéressées par la conservation des ressources phylogénétiques (*ex situ* et *in situ*) et leur utilisation². Ces processus ont permis de

¹ Cuba, Équateur, Fidji, Ghana, Kenya, Papouasie-Nouvelle-Guinée et République tchèque.

² Des activités similaires ont été lancées au Bangladesh, en Bolivie, en Inde, en Malaisie, au Mali, en Ouzbékistan, aux Philippines, à Sri Lanka, en Thaïlande et au Vietnam, et, selon les fonds qui seront disponibles, pourraient démarrer

mettre en place des mécanismes nationaux pour la mise en commun des informations concernant les ressources phytogénétiques et la planification des ressources. Ces mécanismes participatifs sont devenus, en les renforçant, partie intégrante d'organes décisionnels ou consultatifs sur les politiques, tels que les Comités nationaux sur les ressources génétiques (Cuba, Ghana et République tchèque), ou bien ont contribué à faire reconnaître la nécessité de les mettre en place (Équateur et Kenya). Un soutien et des avis techniques ont été fournis à d'autres organisations pour des activités concernant les mils secondaires, notamment à l'IPGRI et à l'Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides (ICRISAT). En septembre 2002, un atelier conjoint a été organisé par la FAO et l'ICRISAT pour favoriser une meilleure compréhension de la contribution des plantes cultivées et de la biodiversité associée aux cultures, pour renforcer la productivité agricole et améliorer les moyens d'existence dans les agroécosystèmes tropicaux semi-arides. Un projet financé par le PNUD/FEM intitulé « *Conservation and Management of Pollinators for Sustainable Agriculture, through an Ecosystem Approach* », a été approuvé en juin 2003 et s'occupe des questions relatives aux pollinisateurs à l'échelle mondiale et dans huit pays³. Un soutien a été fourni à l'Arménie, à la Bolivie, à Madagascar, à l'Ouzbékistan et à Sri Lanka pour la conservation et l'utilisation des plantes sauvages apparentées aux espèces cultivées dans le cadre d'un projet financé par le PNUD/FEM et exécuté par l'IPGRI. Des directives ont été données à l'occasion de réunions de réseaux régionaux sur les ressources phytogénétiques (par exemple, ECP/GR, GRENEWCEA).

6. *Renforcement des systèmes de production et de sécurité semencières durables dans les pays membres*: cette entité visait à fournir une assistance consultative et technique pour la définition de politiques et de programmes semenciers appropriés visant à renforcer les systèmes nationaux de fourniture de semences et de matériel végétal, à l'échelon national et régional, et pour le rétablissement de ces systèmes à la suite de catastrophes. Plus de 300 projets de secours d'urgence en matière de semences ont été mis en œuvre en collaboration avec la Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation (TCE) de la FAO, pendant la période 2002-2003. AGPS et TCE ont tenu, du 26 au 28 mai 2003, un atelier sur les activités de secours effectives et durables sous forme de semences. Deux autres consultations d'experts ont été organisées en 2003, respectivement sur les politiques semencières et pour l'actualisation du Système de qualité déclarée des semences de la FAO. Le projet concernant l'harmonisation des règles et des règlements en matière de semences au sein de la Communauté du développement de l'Afrique australe (SADC) a été poursuivi avec l'ajout d'un élément concernant le déploiement de systèmes d'information sous-régionaux pour renforcer l'échange de variétés. Dans le même ordre d'idées, le processus d'harmonisation des règles et des règlements en matière de semences en Afrique de l'Ouest a été mis en route, en commençant par les pays de l'UEMOA⁴. Des avis techniques pour l'élaboration de programmes semenciers nationaux ou infranationaux et pour la production de semences, ont été ou sont encore fournis à divers pays: Afghanistan, Albanie, Angola, Argentine, Belize, Burkina Faso, Corée du Nord, Iran, Jamaïque, Myanmar, République démocratique du Congo, Sierra Leone, Sri Lanka et Timor Est. Des projets communautaires de sécurité semencière sont opérationnels en Éthiopie, au Malawi, à Myanmar et en Afghanistan. Des ateliers régionaux sur les méthodes biotechnologiques pour l'identification variétale et la détection des organismes génétiquement modifiés (OGM) adventifs dans les semences commercialisées, se sont déroulés en Amérique latine, en Afrique subsaharienne, dans la région Asie-Pacifique, en Afrique du Nord et au Proche-Orient. Des matériels techniques ont été également mis au point pour différentes cultures (maïs, piment, pomme de terre, riz, sorgho, blé et certains légumes). AGPS a co-organisé la première Conférence mondiale sur les semences biologiques, qui s'est tenue du 5 au 7 juillet

cette année en Jordanie, au Kazakhstan, au Laos, au Liban, en Libye, au Maroc, en République arabe syrienne, en Tanzanie et en Tunisie. Un soutien a été apporté à des activités de conservation *in situ* et à la ferme, au Bangladesh, au Burkina Faso, en Éthiopie, en Inde, au Laos, au Mali, au Niger, aux Philippines, à Sri Lanka, en Thaïlande et au Vietnam.

³ Afrique du Sud, Brésil, Chine, Ghana, Inde, Kenya, Népal et Pakistan.

⁴ Pays membres de l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest africaine): Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo.

2004. **L'Unité de l'échange d'information sur les semences** continue d'apporter son soutien pour l'identification de sources de variétés locales adaptées pour le rétablissement de la production agricole à la suite de catastrophes.

7. *Cultures et cultivars de remplacement pour des perspectives nouvelles.* Les activités de la FAO dans ce domaine visent à favoriser la diversification des cultures dans certaines écozones spécifiques, à la poursuite d'objectifs de sécurité alimentaire et de production de revenus, et en vue de nouveaux débouchés commerciaux. Les progrès réalisés dans la mise en place d'outils normatifs d'aide à la décision/information, tels que EcoCrop (plus de 2 000 cultures sont désormais caractérisées en fonction de leur adaptation à l'environnement et de leur utilisation) et EcoPort, permettent une évaluation plus aisée des espèces végétales à prendre en considération pour la diversification des cultures et la production de revenus. La popularité de ces outils constitue bien la preuve qu'ils sont appréciés et pertinents. En complément de l'élaboration d'outils normatifs, une action de promotion est exercée pour mettre en évidence les potentialités de cultures et de cultivars prometteurs, par exemple: palmier à huile résistant au froid, sorgho à sucre, figue de Barbarie, etc.

8. *Stratégies et technologies pour des systèmes durables de cultures et d'herbages:* les activités dans ce domaine visent à réduire l'insécurité alimentaire, à produire des revenus et à favoriser l'utilisation durable des ressources naturelles et de la diversité biologique. Elles couvrent les divers aspects de la production agricole et des systèmes de culture, de l'horticulture aux cultures industrielles, en passant par les cultures de plein champ, les pâturages et les parcours, et s'étendent également à la sélection végétale et aux biotechnologies qui soutiennent ces systèmes. Les activités réalisées ont été notamment les suivantes: un large éventail de publications techniques sur certaines cultures telles que le riz, le blé, la triticales, et leur amélioration; des publications et des systèmes de connaissances concernant la production et la conservation des fourrages; le renforcement de la Stratégie mondiale de développement du manioc avec l'élaboration d'un plan d'action mondial pour l'amélioration de cette plante, et la mise en œuvre de projets dans le cadre de partenariats des programmes nationaux de recherche agronomique avec le FIDA et le GCRAI; l'élaboration et la mise en commun d'informations concernant les biotechnologies agricoles, notamment en Amérique latine; un soutien solide à deux DPAI, Diversité biologique (avec de nombreuses publications nouvelles) et Biotechnologies, ainsi qu'à un certain nombre de groupes de travail interdépartementaux, notamment sur les montagnes, la désertification, etc.

9. D'autres activités ont été notamment une action de sensibilisation à l'importance de la diversité biologique et de l'utilisation des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, avec des crédits supplémentaires du Programme de partenariat FAO/Pays-Bas. Le matériel publié et les activités menées visent le grand public⁵, les décideurs⁶, les scientifiques⁷ et les jeunes⁸.

⁵ Grand public: parmi le matériel produit, on peut signaler une série de six vidéos pour la Cambodge, l'Éthiopie, le Niger et le Tchad; cette série fera également l'objet d'une vaste distribution pour célébrer la Journée mondiale de l'alimentation.

⁶ Décideurs: le matériel préparé à leur intention comprend un dossier en trois langues couvrant onze thèmes techniques; un livre sur les connaissances traditionnelles concernant le lac Tchad, pour le Cameroun, le Niger, le Nigeria et le Tchad; un livre sur les exploitants agricoles, gardiens de la diversité biologique, pour l'Éthiopie, le Pérou et les Philippines.

⁷ Communauté scientifique: le matériel préparé comprend des études de cas sur différentes variétés de riz en Asie, sur l'igname au Bénin, et sur les herbes indigènes dans le Sahel et en Afrique du Nord.

⁸ Jeunes: le matériel à leur intention comprend une série de brochures didactiques préparées en collaboration avec le PNUE pour le Bhoutan, l'Inde et le Pakistan; le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie; le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie et le Niger.

10. Des activités sur le terrain concernant l'utilisation d'aliments sauvages provenant des herbages sont également conduites au Tchad, au Niger et au Soudan. Des travaux de sélection de cultivars d'avoine fourragère sont en cours au Bhoutan, en Chine, au Népal et au Pakistan. Des programmes de surveillance et des projets de terrain sont actuellement mis au point en vue d'un financement par divers donateurs en Chine, au Maroc, aux Fidji et à Vanuatu. Des réunions d'experts ont été organisées sur l'utilisation et la gestion des espèces fourragères indigènes pour l'aménagement des herbages permanents et l'utilisation dans le cadre de systèmes de rotation cultures/pâturages⁹. Les travaux portant sur la biodiversité et la diversité génétique concernant les ressources génétiques des herbages se multiplient et de nouvelles activités seront menées en 2005-2006 pour ce qui concerne l'utilisation et la gestion des systèmes de rotation cultures/pâturages, la gestion des biomes herbagers, les herbes sauvages pour la production vivrière et fourragère, avec en outre des contributions à la documentation, des études de cas et des activités de conservation *in situ* pour les graminées, les légumineuses et les herbes.

11. Le Service des cultures et des herbages (AGPC) a également apporté son soutien au Secrétariat pour l'Année internationale du riz (AIR-2004)¹⁰. L'AIR considère le riz comme le point focal à travers lequel les interrelations entre l'agriculture, la sécurité alimentaire, la nutrition et la diversité biologique agricole peuvent être clairement visualisées. Au cours de l'année 2003, de nombreuses activités préparatoires ont été menées à bien afin d'assurer un vaste engagement autour des thèmes critiques, y compris le rôle crucial de la biodiversité et des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans les systèmes de production fondés sur le riz.

12. *Agriculture urbaine et périurbaine*. La FAO a organisé trois ateliers régionaux sur l'approvisionnement alimentaire des villes, à Cuba (villes d'Amérique latine), à Addis Abeba (pays de la Corne de l'Afrique) et au Maroc (pays d'Afrique du Nord) en 2003. Ces séminaires ont permis de sensibiliser les autorités municipales et gouvernementales aux enjeux de l'approvisionnement alimentaire de leurs villes en rapide expansion, et de mettre en relief les politiques et les programmes qui devraient être envisagés. La FAO a apporté une aide aux autorités municipales pour la planification stratégique de l'agriculture urbaine, l'innovation technologique et la mise en place de mécanismes de soutien technique en faveur des producteurs (Congo, Côte d'Ivoire, Namibie, Paraguay, Venezuela et Bolivie).

13. La *Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)* porte sur les mesures phytosanitaires visant à protéger la santé des plantes contre les ravageurs nuisibles. Elle s'étend également au transfert sans risque sanitaire du matériel génétique en général et ne se limite pas aux cultures agricoles. La CIPV est l'organe international de l'Organisation mondiale du commerce compétent pour l'établissement des normes phytosanitaires de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires. La Convention a été modifiée récemment afin de mettre en évidence son rôle d'instance pour l'harmonisation internationale des mesures phytosanitaires. Elle reconnaît que les mouvements internationaux de matériel génétique (y compris des organismes modifiés vivants nuisibles) constituent un problème phytosanitaire crucial, notamment pour les pays en développement qui dépendent dans une large mesure de cultures, de plantes et de produits végétaux introduits et améliorés. Parmi ces publications, on peut citer les *Normes internationales pour les mesures phytosanitaires* et des directives techniques pour le transfert sans danger du matériel génétique (« *Technical Guidelines for the Safe Movement of Germplasm* ») préparées conjointement par la FAO et l'IPGRI.

⁹ Ces réunions se sont tenues à Campos (Argentine, Brésil et Uruguay), en Patagonie (Argentine et Chili); en Asie du Sud-Ouest (Indonésie, Malaisie, Philippines, Thaïlande et Vietnam); dans l'Himalaya (Bhoutan, Chine (Tibet), Inde, Népal et Pakistan).

¹⁰ Dans sa Résolution 2/2001, la Conférence de la FAO a demandé à l'Assemblée générale des Nations Unies de proclamer l'Année internationale du riz. À sa cinquante-septième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé l'année 2004 Année internationale du riz. Consacrer une Année internationale à une seule culture était un fait sans précédent dans l'histoire de l'Assemblée générale. La FAO a été invitée à faciliter la célébration de l'AIR, en collaboration avec d'autres organismes compétents.

2. Ressources génétiques des animaux d'élevage

14. Le *Tableau 2* présente le budget biennal de l'entité chargée du Programme des ressources zoogénétiques au sein de la Division de la production et de la santé animales (AGA). Les traitements du personnel de la FAO sont inclus.

Tableau 2: Budget du Programme ordinaire 2004-2005 concernant les activités relatives aux ressources zoogénétiques, et importance estimative de ces composantes

ÉLÉMENT DE PROGRAMME	Budget (en milliers de \$ EU)	Importance estimative des composantes relatives aux ressources zoogénétiques
Stratégie mondiale pour la gestion des ressources génétiques des animaux d'élevage	454	Grande
Premier Rapport sur l'état des ressources génétiques animales dans le monde et définition des mesures prioritaires à prendre pour une meilleure gestion et conservation de ces ressources	1 163	Grande
Préparation et mise en œuvre d'un mécanisme de suivi de l'état des ressources génétiques animales dans le monde pour un soutien aux pays	228	Grande
Élaboration d'un cadre stratégique et d'instruments de réglementation pour la gestion des ressources génétiques animales dans le monde	131	Grande

15. La *Stratégie mondiale pour la gestion des ressources génétiques des animaux d'élevage* (la Stratégie mondiale) consiste en un mécanisme intergouvernemental, une infrastructure de planification et d'exécution au niveau des pays, un programme de travail technique, ainsi qu'en des activités d'établissement de rapports et d'évaluation. Les ressources du Programme ordinaire financent les activités de base du centre de coordination mondial basé à la FAO. À sa troisième session, le Groupe de travail intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques a recommandé de poursuivre l'élaboration de la Stratégie mondiale afin de permettre aux pays d'améliorer leurs capacités dans le domaine de l'utilisation et du développement de leurs ressources zoogénétiques, et de renforcer ou mettre en place des centres de coordination nationaux et régionaux¹¹.

16. Le premier *Rapport sur l'état des ressources génétiques animales dans le monde*, établi dans le cadre de la Stratégie mondiale, devrait être prêt en 2006¹². La FAO a fourni un soutien à la formation et un appui technique et financier à 156 pays. Les rapports de pays serviront de base pour l'établissement de ce premier Rapport. Celui-ci contiendra le *Rapport sur les priorités d'action stratégiques*, dont une version provisoire préparée par le Secrétariat est présentée à la Commission à sa dixième session. D'autres informations concernant le processus de préparation du premier *Rapport sur l'état des ressources génétiques animales dans le monde*, figurent dans le document CGRFA-10/04/9.

¹¹ Voir le document CGRFA-10/04/7, "*Progress report on the further development of the Global Strategy for the Management of Farm Animal Genetic Resources.*"

¹² Voir le document CGRFA-10/04/9, "*Progress on the preparation of the first State of the World's Animal Genetic Resources and Report on Strategic Priorities for Action*"

17. La FAO contribuera à l'élaboration d'un cadre stratégique et d'instruments de réglementation pour la gestion des ressources génétiques animales dans le monde. Les rapports de pays serviront de base pour l'établissement de cadres nationaux, régionaux et mondiaux, et les capacités en matière de politiques et de réglementations seront un élément clé du premier *Rapport sur l'état des ressources génétiques animales dans le monde*. La participation des parties prenantes et l'appui des donateurs sont essentiels pour la mise en place d'un cadre stratégique efficace.

3. Ressources génétiques forestières

Tableau 3: Crédits budgétaires alloués en 2004-2005 au Programme de travail ordinaire comportant des composantes relatives aux ressources génétiques forestières, et importance estimative de ces composantes

ÉLÉMENT DE PROGRAMME	Budget (en milliers de \$EU)	Importance estimative des composantes relatives aux ressources génétiques forestières
Gestion durable des forêts naturelles et des terres boisées	1 476	Faible
Plantation de forêts et arbres hors forêt	979	Faible
Conservation des forêts et des écosystèmes fragiles	844	Très faible
Appui aux organes statutaires et liaison avec les bureaux régionaux	1862	n.d.

18. La FAO apporte un soutien technique et scientifique aux organismes nationaux des États Membres chargés de la conservation, de la gestion et de l'utilisation durable des ressources génétiques forestières. L'accent est mis sur le transfert d'informations, d'analyses, de connaissances et de technologies, grâce à un large éventail d'outils de communication, de publications et de mécanismes de mise en réseau et de jumelage. Le tableau 3 présente les éléments du Programme ordinaire 2004-2005 du Département des forêts comportant des activités concernant les ressources génétiques forestières. Les traitements du personnel de la FAO sont inclus. Les allocations budgétaires globales du Programme ordinaire pour les activités dans ce domaine ont été sensiblement réduites par rapport à l'exercice biennal précédent.

19. *Prospection et évaluation des essences forestières internationales et essais de provenance*. Les activités dans ce domaine visent à donner une application régionale et mondiale aux résultats d'essais comparatifs en champ d'essences forestières présentant un intérêt socio-économique, préalablement établis par des institutions nationales en collaboration avec la FAO. Plus récemment, les activités ont porté principalement sur les essences des zones arides, y compris *Acacia*, *Azadirachta indica* (margousier) et *Prosopis*. Les conclusions les plus importantes, quant à l'adaptation des essences introduites et aux provenances, ont été publiées et placées sur Internet. Dans le cadre de *Silva Mediterranea*, la FAO et l'Institut national français de la recherche agronomique (INRA) ont commencé à approcher les pays d'Europe méridionale et du Proche-Orient en vue d'un examen systématique des introductions antérieures de conifères méditerranéens.

20. *Biosécurité et forêts*. Les effets à court et à long terme des échanges de matériel génétique forestier sont de plus en plus souvent considérés en termes de biosécurité. Un certain nombre d'enquêtes mondiales et d'études de cas régionales ont été commandées pour évaluer le phénomène de l'envahissement par des essences forestières introduites. Une attention particulière a été donnée à *Prosopis* dans le Sahel et au Proche-Orient, et à d'autres essences ligneuses en

Afrique australe et dans les petits États insulaires de la région Ouest de l'océan Indien. Des directives techniques pour le transfert sans risque du matériel génétique de *Pinus* et *Acacia* ont été publiées et numérisées, en collaboration avec l'IPGRI. Le programme *Biosécurité* comprend également une étude de recherche continue sur la modification du matériel génétique forestier. Cette recherche sera intégrée dans une étude plus vaste de l'état et des tendances des applications des biotechnologies aux forêts.

21. *Semences et matériel de reproduction forestier*. Une étude générale des questions liées au matériel de reproduction forestier a été effectuée, avec un examen des problèmes traditionnels et techniques et la mise en relief des nouveaux défis, notamment les conséquences pratiques des applications des droits de propriété et des exemples d'accords pour le transfert de matériel forestier. En 2003, la version provisoire d'un examen mondial des manuels de vulgarisation applicables aux semences forestières a été publiée. Des travaux sont en cours pour fournir des données quantitatives et des informations statistiques sur la situation et les tendances de l'offre et de la demande de semences forestières dans le monde. Cette étude viendra compléter les travaux conduits par d'autres unités de la FAO, à savoir: évaluations des forêts du monde; études prospectives de l'offre et de la demande de bois dans le monde; et situation et tendances des forêts plantées.

22. *Conservation des ressources génétiques*. Une contribution active a été donnée à l'élaboration de méthodes de conservation des ressources génétiques forestières, grâce à l'évaluation de peuplements *in situ* et *ex situ* d'essences naturelles et introduites. L'expérience acquise a été synthétisée et résumée dans une série de guides sur la conservation des ressources génétiques forestières qui sont actuellement mis au point par la FAO, l'IPGRI et le Centre DANIDA des semences forestières (Danemark). Le premier de ces guides, concernant la conservation *in situ* et disponible en anglais et en espagnol, a été traduit en chinois et en français. Un soutien a également été apporté à une initiative internationale pour la conservation génétique des peuplements de *Pinus radiata* présents dans les îles du Mexique.

23. *Conservation des forêts, de la biodiversité et de la faune sauvage* : il s'agit d'un élément de programme mis en œuvre par la Division des ressources forestières pour encourager la gestion de la faune sauvage et des aires protégées. Encore récemment, le programme était centré sur l'utilisation durable de la faune sauvage pour l'alimentation et la production de revenus. Des publications synoptiques sur la faune sauvage et la sécurité alimentaire en Amérique latine et en Afrique ont été publiées ainsi que des études décrivant les techniques d'élevage pour le paca (*Agouti paca*), l'aulacode (*Thryonomys swinderianus*) et d'autres petits mammifères. Actuellement, les travaux portent principalement sur la gestion efficace des aires protégées, la conservation efficace de la biodiversité, la manière de concilier gestion des zones protégées et développement rural durable, et l'utilisation durable de la diversité biologique des animaux de la forêt. Une importante activité de programme en cours consiste dans le déploiement d'une initiative du FEM concernant les Meilleures Pratiques pour la conservation *in situ* des plantes sauvages présentant un intérêt économique. Le programme aide aussi les États Membres à se conformer aux dispositions de conventions internationales telles que la *Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction* (CITES).

24. *Ateliers régionaux*: dans le prolongement des recommandations du Comité des forêts (COFO) à sa treizième session en 1997, la FAO a donné son appui à la préparation d'une évaluation des ressources génétiques forestières dans les pays, et à l'organisation d'ateliers écorégionaux pour la conservation et l'utilisation durable de ces ressources. En collaboration avec des organismes internationaux et nationaux, des ateliers ont été organisés en Amérique centrale, à Cuba et au Mexique (2002) et en Afrique centrale (2003). La FAO a également apporté une contribution à l'Atelier de lancement du Programme sur les ressources génétiques forestières pour la région Asie-Pacifique. Durant ce processus, un certain nombre de documents ont été préparés, notamment des évaluations de pays, des synthèses régionales et des plans d'action écorégionaux.

Ces informations ont été utilisées pour la mise à jour de REFORGEN, le système mondial d'information de la FAO sur les ressources génétiques forestières.

25. *Collaboration internationale*: au titre de cet élément, la FAO a travaillé avec l'IUFRO, les centres *Future Harvest* du GCRAI (notamment l'IPGRI, le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR) et le Centre international pour la recherche en agroforesterie (CIRAF)), les Secrétariats de la CDB et de l'OCDE, ainsi qu'avec certaines universités, des services forestiers nationaux et des instituts de recherche forestière. Le programme SylvaVoc a établi un glossaire des termes fréquemment utilisés dans le domaine des ressources génétiques forestières et de la terminologie relative à la biosécurité, comprenant des définitions en anglais, français, allemand et espagnol. La FAO a participé, en la suivant pas à pas, à la préparation du programme de travail élargi de la CDB sur la diversité biologique des forêts, dans lequel il est fait mention de l'état des ressources génétiques forestières et des plans d'action à l'échelle nationale et régionale. La FAO a envoyé des spécialistes aux réunions du Groupe spécial d'experts techniques chargé d'examiner la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des forêts.

26. Une aide ciblée a été fournie à des *projets et activités de terrain*, et notamment à des projets ayant des composantes concernant la collecte, la production, la manutention et l'échange de semences; l'amélioration et la sélection des arbres; la conservation des écosystèmes et des ressources génétiques forestières; et l'intégration de la conservation génétique dans les méthodes de gestion des forêts et des aires protégées. Les pays concernés sont notamment la Chine, l'Égypte, le Liban, le Maroc, la Namibie et la Turquie. Un projet mis en œuvre dans le nord de la Chine étudie actuellement la durabilité des plantations brise-vent de peupliers dans le cadre de stratégies à court et à long terme de lutte contre le ravageur *Anaplophora glabripennis* (longicorne asiatique).

27. Les *activités d'information* se sont poursuivies avec la modernisation du système REFORGEN, dont le contenu a été transféré au système d'information du Département des forêts de la FAO. Lorsque le nouveau système le permettait, la base de données a été enrichie de nouvelles informations issues d'ateliers régionaux. Les numéros 29 et 30 du bulletin d'information de la FAO, *Ressources génétiques forestières*, ont été publiés (3 800 exemplaires en trois langues). L'ensemble de la série a été numérisé. La page d'accueil¹³ contient des informations détaillées sur les programmes et les activités de la FAO dans le domaine des ressources génétiques forestières, ainsi que des liens avec les travaux de programmes associés, au sein et à l'extérieur de l'Organisation.

28. Le *Groupe d'experts des ressources génétiques forestières de la FAO* a tenu sa treizième session en novembre 2003. Il a examiné des propositions techniques d'amélioration concernant l'encadrement et la rationalisation du programme de travail de la FAO sur les ressources génétiques forestières, a mis en évidence un certain nombre de domaines d'action prioritaires et mis à jour les listes des essences importantes par région. Le rapport de la douzième session du Groupe d'experts des ressources génétiques forestières (2001) est disponible en anglais, français et espagnol, en version imprimée et sur Internet¹⁴.

4. Ressources génétiques halieutiques

29. Le tableau 4 présente les principales allocations inscrites au budget du Programme ordinaire 2004-2005 de la FAO pour le Département des pêches, au titre d'importantes activités dans le domaine des ressources génétiques halieutiques; les chiffres ne se rapportent qu'aux activités directement liées aux ressources génétiques halieutiques, aux crédits relatifs aux services du personnel n'appartenant pas à la FAO et aux traitements du personnel de l'Organisation.

¹³ <http://www.fao.org/forestry/fgi>

¹⁴ <http://www.fao.org/DOCREP/MEETING/005/Y3947E/Y3947E00.HTM>

30. La Division des ressources halieutiques (FIR) est l'unité responsable pour les ressources génétiques halieutiques et les activités dans ce domaine sont confiées principalement au Service des ressources des eaux intérieures et de l'aquaculture (FIRI), avec l'appui du Service des ressources marines (FIRM), de l'Unité de l'information, des données et des statistiques sur les pêches (FIDI) et du Service de la planification du développement (FIPP).

31. Les informations sur les ressources génétiques halieutiques sont fournies sous forme de directives, codes de conduite, protocoles et publications techniques (documents techniques et circulaires sur les pêches), dans des publications scientifiques et des rapports de conférence, ainsi que dans le *Bulletin de l'aquaculture de la FAO* et sur le site Internet du Département des pêches (<http://www.fao.org/fi/default.asp>).

Tableau 4: Estimations des crédits budgétaires hors personnel alloués en 2004–2005 à des éléments du Programme ordinaire comportant des composantes relatives aux ressources génétiques halieutiques, et importance estimative de ces composantes

ÉLÉMENT DE PROGRAMME	Budget (en milliers de \$EU)	Importance estimative des composantes relatives aux ressources génétiques halieutiques
Promotion de la pêche et de l'aquaculture responsables	303,9	faible
Suivi et analyse stratégique à l'échelle mondiale des pêches continentales et de l'aquaculture	462,5	faible
Contribution accrue des pêches continentales et de l'aquaculture à l'offre mondiale de produits alimentaires	106,0	faible
Identification des ressources halieutiques marines et données biologiques	74,4	moyenne

32. *Promotion de la pêche et de l'aquaculture responsables*: dans le cadre de cet élément, un appui continue d'être fourni pour la mise en application du Code de conduite pour une pêche responsable et de la Convention sur la diversité biologique, par le truchement d'activités telles que la participation à des réunions de la FAO, à des réunions au titre de la CDB et autres; la publication de directives techniques sur les pêches et l'aquaculture; et l'organisation de forums internationaux sur les ressources génétiques halieutiques. En 2002-2003, ces activités ont été notamment les suivantes:

- Collaboration entre le Gouvernement italien, la FAO et le *World Fisheries Trust* (Canada) dans le cadre d'un réseau d'informations halieutiques sur les ressources génétiques (FINGER). Un cadre et une stratégie visant à améliorer l'accès aux informations et l'information proprement dite concernant la diversité des animaux aquatiques ont été élaborés et des études de cas sont en cours de définition en vue de leur introduction dans ce réseau.
- Participation à des réunions de la Convention sur la diversité biologique, notamment à la huitième session de l'organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques de la Convention (SBSTTA 8), qui s'est déroulée du 10 au 14 mars 2003 à Montréal (Canada).
- Participation à des forums internationaux pour la mise en valeur et la promotion d'une pêche et d'une aquaculture responsables, et notamment à un atelier sur la biosécurité et l'évaluation des risques associés aux espèces génétiquement améliorées, qui s'est tenu en Afrique, à Nairobi, en février 2002, conjointement avec le WorldFish Center; à une

consultation d'experts sur les mécanismes internationaux pour le contrôle et l'utilisation responsable des espèces exotiques dans les écosystèmes aquatiques, qui s'est déroulée du 27 au 30 août 2003, à Xishuangbanna (République populaire de Chine), en collaboration avec la Commission du Mékong, le Réseau de centres d'aquaculture pour la région Asie et Pacifique, l'UICN et le programme SeaGrant de l'Université de Californie; à un atelier international sur la gestion durable des ressources génétiques exotiques et naturalisées en corrélation avec la diversité biologique naturelle, organisé du 24 au 26 septembre 2003, à Puerto Varas (Chili), avec des partenaires du monde académique en Europe et au Chili.

33. *Suivi et analyse stratégique à l'échelle mondiale des pêches continentales et de l'aquaculture.* Il s'agit notamment de l'analyse de la production halieutique, des nouvelles espèces et souches utilisées dans les pêches et l'aquaculture, et des espèces exotiques. Les travaux concernant la base de données en ligne sur les introductions d'espèces aquatiques (DIAS) se poursuivent. La base de données FishStat sur la production halieutique regroupe les informations fournies par les États Membres et permet d'analyser l'évolution de la production. Une activité spécifique a été notamment l'intégration de la base de données DIAS dans le Système mondial d'information sur les pêches (FIGIS).

34. *Contribution accrue des pêches continentales et de l'aquaculture à l'offre mondiale de produits alimentaires:* les principales activités sont la publication de documents techniques décrivant et évaluant les diverses technologies ainsi que leur incidence sur la production halieutique. Les titres de ces publications figurent dans l'Annexe du document CGRFA-10/04/10.

35. *Amélioration des données biologiques concernant les ressources marines:* cet élément qui relève du Programme d'identification et de documentation des espèces, vise à produire des guides taxonomiques et des inventaires des ressources halieutiques ayant une importance commerciale. Les publications de l'unité responsable sont indiquées dans l'Annexe du document CGRFA-10/04/10.

36. *Participation aux activités interinstitutions et interdépartements:* cet élément comprend à la fois des travaux au Siège et des activités régionales et mondiales. Parmi les principaux partenaires extérieurs, on peut indiquer le Secrétariat de la CDB, le WorldFish Center (ancien ICLARM), le Réseau de centres d'aquaculture pour l'Asie, la Commission du Mékong, le Réseau international de génétique en aquaculture, le Programme sur les ressources génétiques à l'échelle du système du GCRAI, le World Fisheries Trust et diverses organisations halieutiques professionnelles telles que les sociétés asiatiques et américaines des pêches, les sociétés mondiales et européennes d'aquaculture et le Conseil international pour l'exploration de la mer. Au sein de la FAO, le Département des pêches participe aux groupes interdépartementaux sur la biosécurité, les biotechnologies et la diversité biologique, ainsi qu'à celui sur l'éthique en matière d'alimentation et d'agriculture, qui s'occupent de questions concernant les ressources génétiques.

5. Biodiversité des sols et gestion de leur écosystème

37. Au cours de l'exercice 2002-2003, le Service de la gestion des sols et de la nutrition des plantes (AGLL) de la FAO a continué de jouer un rôle de premier plan dans les efforts déployés pour mieux faire comprendre l'importance de la biodiversité du sol et sa fonction biologique pour une agriculture productive et durable, et pour promouvoir des activités qui permettent d'améliorer l'état de santé du sol et la gestion de l'écosystème et de renforcer la mise en œuvre de stratégies agroécologiques intégrées de la part des exploitants agricoles. Ces efforts consistent notamment à évaluer l'incidence des différentes méthodes de gestion et d'utilisation des terres sur la qualité et la fonction du sol, et à renforcer les capacités pour une meilleure gestion biologique des sols afin d'améliorer l'interaction entre le sol, l'eau et les cultures, et les bienfaits écologiques dans les divers systèmes et contextes de production agricole. Il s'agit notamment du cycle des éléments nutritifs, du piégeage du carbone (régulation des émissions de gaz à effet de serre), du maintien du système hydrologique et de la lutte biologique, qui offrent aux agriculteurs diverses possibilités pour intensifier l'agriculture tout en protégeant les ressources naturelles.

38. La Division de la mise en valeur des terres et des eaux (AGL) de la FAO apporte son soutien, dans le cadre du Programme ordinaire et grâce à des ressources extrabudgétaires, à des activités concernant la productivité du sol et la gestion des ressources en terres, mises en œuvre dans certains pays en développement, mais surtout en Afrique du fait de l'état de dégradation chronique des terres et de la situation d'insécurité alimentaire dans cette région. Le tableau 5 présente une estimation des dépenses budgétaires, frais de personnel compris, qui seront imputées au Programme ordinaire 2004-2005 pour le renforcement des capacités des États Membres concernant la fonction biologique du sol, dans le cadre du sous-programme sur la diversité biologique agricole du Programme de partenariat FAO/Pays-Bas. Le projet de partenariat FAO/Norvège, approuvé en 2003, permettra de renforcer les activités de la FAO en Afrique orientale. Ces activités ne sont pas centrées sur les ressources génétiques en soi, mais s'intéressent à la contribution des organismes vivant dans le sol aux fonctions agroécologiques conformément à l'approche fondée sur l'écosystème.

Tableau 5: Dépenses budgétaires estimatives au titre du Programme ordinaire 2004-2005, pour des composantes relatives à la biodiversité des sols et à la gestion de leur écosystème

ÉLÉMENT DE PROGRAMME	Budget (en milliers de \$ EU)	Importance estimative des composantes relatives aux ressources génétiques
Productivité des terres et des sols – Utilisation viable et équitable des terres et usage efficace des ressources grâce au développement participatif et à l'adaptation au niveau local d'options d'utilisation des terres et de pratiques de gestion durables	937	Faible
Gestion intégrée des terres, des eaux et des éléments nutritifs des plantes – processus décisionnels pluridisciplinaires pour des pratiques, des stratégies et des politiques productives et durables concernant la gestion des ressources en terres et en eau	413	Faible
Gestion des connaissances et partenariats	535	Faible

39. La composante relative à la biodiversité du sol prévoit l'intégration de l'état de santé des sols dans l'approche des fermes-écoles au niveau local ou communautaire, au moyen d'exercices pratiques d'apprentissage pour un suivi et une gestion adaptative, et une action de sensibilisation au niveau politique et technique quant aux perspectives d'une meilleure gestion biologique des sols faisant partie intégrante de la gestion de la productivité du sol, des ressources en terres et des agroécosystèmes. L'accent est mis sur l'échange d'informations et d'expériences entre les partenaires, avec notamment des études de cas, l'élaboration de bio-indicateurs et de matériel didactique pour un apprentissage induit par les agriculteurs, la sensibilisation des décideurs et des actions coordonnées grâce à l'établissement de réseaux, à des publications et à des présentations à l'occasion de réunions régionales et internationales. L'agriculture de conservation (sans préparation du sol) et l'agriculture biologique sont des possibilités d'intérêt majeur, qui montrent bien l'importance et les contributions multiples des organismes vivant dans le sol et de leur fonction, et d'une meilleure gestion biologique des sols pour le secteur agricole.

40. Les activités menées en liaison avec des partenaires ont été notamment les suivantes:
- Soutien au projet mondial FEM/PNUE sur la conservation et la gestion durable de la diversité biologique souterraine, coordonné par le TSBF-CIAT au Brésil, au Mexique, en Côte d'Ivoire, au Kenya, en Ouganda, en Inde et en Indonésie, en vue de guider et faciliter la diffusion et la mise en œuvre des résultats du projet pour la conservation et la gestion des organismes vivant dans le sol et le renforcement de leurs bienfaits écologiques.
 - En collaboration avec divers partenaires au Kenya, en Ouganda, en Tanzanie et au Zimbabwe, mise au point de matériels et méthodes didactiques à l'intention des fermes-écoles et renforcement de leurs capacités, concernant l'amélioration de la productivité des sols et la gestion du sol et de l'eau dans les terres arides, pour compenser le manque de connaissances et d'avis spécialisés sur les sols au niveau local et permettre aux agriculteurs d'adapter leurs méthodes de gestion des sols pour empêcher la dégradation des sols et améliorer la productivité agricole et la sécurité alimentaire.
 - Identification et contrôle des bio-indicateurs du sol, y compris les techniques de marquage moléculaire pour la caractérisation des sols dégradés, les mesures de la respiration du sol, la surveillance des espèces utiles, avec par exemple le dénombrement des lombrics selon les différentes utilisations et pratiques de gestion des terres, et des espèces ayant des effets néfastes au niveau des processus du sol et de la dégradation des terres.
 - Examen, avec l'association ALAR (*Asociación Latinoamericana de Rhizobiología*), de la situation et des perspectives d'une coopération Sud-Sud en Amérique latine concernant la fixation biologique de l'azote.
 - Intégration de la diversité biologique des sols et de la biodiversité en surface dans le projet mondial FAO/FEM-PNUE sur l'évaluation de la dégradation des terres dans les zones arides (LADA).

41. Un soutien technique et financier est demandé à la FAO pour intégrer la diversité biologique des sols et sa gestion dans les stratégies, les programmes et les initiatives connexes des États Membres et des organisations partenaires (développement agricole, gestion des ressources en terres et des agroécosystèmes, sécurité alimentaire et réduction de la pauvreté), et pour accroître l'attention des utilisateurs/spécialistes des terres et des parties techniques et politiques concernées sur cet aspect important de la diversité biologique agricole pour la remise en état des sols dégradés, l'accroissement de la productivité et une lutte plus efficace contre les ravageurs et les maladies. Des demandes ont été adressées par les États Membres en vue d'un élargissement des activités pilotes entreprises grâce à des fonds extrabudgétaires en Afrique orientale et dans d'autres parties du continent africain, en Asie (Vietnam, Cambodge, Laos), dans la région du Proche-Orient (en commençant par l'Égypte) et en Amérique latine (Uruguay, Haïti et autres). Cela nécessitera un processus interactif et une adaptation des activités aux différents contextes socio-économiques, agroécologiques et politiques, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités. Le processus du NEPAD (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique) en Afrique et le Programme spécial pour la sécurité alimentaire (PSSA) de la FAO pourraient constituer des mécanismes appropriés pour le renforcement de ces méthodes de gestion adaptative agroécologiques et induites par les exploitants agricoles.

42. Le Service de la gestion des terres et de la nutrition des plantes coordonne également le projet de conservation et de gestion durable des systèmes ingénieux du patrimoine agricole d'importance mondiale (GIAHS), dont le FEM a approuvé la phase PDF-B. Ce projet vise à jeter les bases pour la conservation et la gestion durable des systèmes agricoles traditionnels les plus intéressants, de leur diversité biologique et des systèmes de connaissances qui leur sont associés dans les pays en développement. Du fait de la coévolution millénaire des hommes et de leur environnement, et notamment des ressources génétiques, les systèmes ingénieux du patrimoine

agricole d'importance mondiale contribuent de façon appréciable à la sécurité alimentaire, à la production agricole durable et à la conservation de la biodiversité dans l'ensemble du monde en développement. Pour de nombreux agriculteurs de subsistance dans le monde entier, mais surtout dans des zones d'exploitation caractérisées par des environnements très spécifiques, difficiles ou marginaux, ces systèmes constituent le fondement d'un développement agricole durable et d'une réduction de la pauvreté. Par ailleurs, le projet GIAHS peut contribuer à l'établissement d'une véritable conservation *in situ* à long terme de la diversité biologique agricole. La phase préparatoire en cours permettra d'évaluer l'existence et les caractéristiques du projet GIAHS dans le monde entier, et d'identifier des systèmes pilotes dans un maximum de dix pays en développement, en consultation avec les gouvernements et les communautés agricoles.

43. La Commission est invitée à donner son avis quant à la nécessité et à la manière de renforcer le rôle de la FAO dans le domaine de la biodiversité des sols et de leur fonction biologique pour une agriculture productive et durable, et à indiquer les mesures que l'Organisation devra prendre en priorité, notamment en matière d'avis sur les politiques et de renforcement des capacités, concernant la contribution des méthodes de gestion améliorée des sols et de l'agroécosystème pour des systèmes agricoles productifs et durables, la sécurité alimentaire et le développement rural.

6. Microorganismes intervenant dans la transformation des produits alimentaires

44. La FAO continue de déployer des efforts pour encourager l'utilisation des biotechnologies dans le processus de transformation des produits alimentaires. Il s'agit notamment des outils et des possibilités applicables à l'utilisation de microorganismes susceptibles d'améliorer la qualité, la sécurité sanitaire et la consistance des aliments fermentés, et qui peuvent contribuer à renforcer l'efficacité des systèmes utilisés pour la production d'ingrédients, d'additifs et d'auxiliaires technologiques alimentaires (enzymes).

45. Le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA) évalue la sécurité sanitaire et élabore les spécifications des préparations enzymatiques et des additifs alimentaires utilisés dans la production alimentaire. Ces travaux ont été utilisés par les États Membres pour la mise à jour de leurs réglementations nationales en la matière, et par le Codex pour l'établissement de normes internationales.¹⁵

46. Reconnaissant l'importance des microorganismes bénéfiques utilisés dans l'alimentation, la FAO et l'OMS ont entamé des travaux pour l'évaluation des propriétés sanitaires et nutritionnelles des probiotiques. Une Consultation mixte d'experts, et le Groupe de travail constitué par la suite, ont préparé des directives et recommandé des critères et une méthodologie pour l'adoption d'une démarche systématique dans l'évaluation des probiotiques en vue de leur utilisation sans danger dans les aliments. Des avis scientifiques concernant les aspects fonctionnels et la sécurité des probiotiques ont été fournis aux États Membres, ainsi que des orientations générales pour l'évaluation de ces microorganismes quant à leur pathogénicité, toxicogénicité, allergénicité et autres caractéristiques spécifiques. Ces directives sont utilisées par les États Membres et par le Codex Alimentarius pour identifier et définir les données nécessaires pour établir avec précision le bien-fondé des allégations santé.

47. Si les microorganismes peuvent être utiles dans la production alimentaire au niveau du processus de fermentation, en revanche la présence de pathogènes spécifiques dans les aliments pose des problèmes de sécurité sanitaire. À cet égard, la FAO fournit, conjointement avec l'OMS, des avis techniques sur l'évaluation des risques microbiologiques dans les aliments, afin de satisfaire aux besoins des États Membres et de la Commission du Codex Alimentarius. La récente série de publications sur l'évaluation des risques microbiologiques, *Microbiological Risk Assessment Series*, fournit un éventail de données et d'informations qui permettent de comprendre

¹⁵ http://www.fao.org/es/ESN/jecfa/works_en.stm.

et effectuer une évaluation des risques microbiologiques, et d'en utiliser les résultats. Cette série de publications comprend des directives pour la mise en œuvre d'une évaluation des risques; les résultats d'évaluations internationales des risques liés à certaines associations pathogène-produit alimentaire, conduites dans le cadre des travaux des consultations mixtes FAO/OMS d'experts de l'évaluation des risques microbiologiques dans les aliments; et des synthèses interprétatives d'évaluations des risques.¹⁶

48. La Commission FAO/OMS du Codex Alimentarius a adopté, à sa vingt-sixième session, en 2003, la directive pour l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments produits à l'aide de microorganismes à ADN recombiné qui forme, avec les Principes pour l'analyse du risque dans les aliments dérivés des biotechnologies modernes, le cadre de référence à utiliser pour l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments produits à l'aide de telles méthodes.

III. ORIENTATIONS DEMANDÉES À LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

49. La Commission pourra, si elle le souhaite, donner son point de vue sur les politiques et activités dont il est question dans le présent document, et faire des suggestions dont les unités techniques compétentes pourront tenir compte dans l'exécution de leurs tâches actuelles et pour la planification des activités futures.

¹⁶ http://www.fao.org/es/ESN/food/risk_mra_riskassessment_en.stm.